

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 30 janvier 2009

L'an deux mil neuf, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.

**Etaient Présents** : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Liliane HECTOR, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.

**Absents excusés** : M. François MOLVEAUX, Me Catherine DUBOURG qui a remis un pouvoir à M. Christophe MOITEAUX, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Martine BONTE  
M. Philippe GUILLEMARD a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : **23 janvier 2009**

Délibérations affichées le : **06 février 2009**

<b>Délibération</b> <b>N° 2009/01</b> <b>Affichée le</b>	<b>ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM ET ECLAIRAGE PUBLIC EN MEME TEMPS QUE L'ENFOUISSEMENT BASSE TENSION, RUE DE L'ANCIENNE POSTE</b>
<b>06 février 2009</b>	

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2008/64 en date du 05 décembre dernier qui acceptait « que le Syndicat d'Electrification finance et exécute des travaux d'enfouissement du réseau électrique BT, rue de l'Ancienne Poste » et « autorisait Monsieur Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ». Or, suite à une réunion avec Le président du Syndicat d'Electrification, et considérant que la Commune de Chandai devra procéder, rue de l'Ancienne Poste, à l'enfouissement des réseaux FRANCE TELECOM et d'éclairage public, Mr Le Maire propose que ces travaux d'enfouissement des réseaux FRANCE TELECOM et d'éclairage, à la charge de la commune, soient réalisés en même temps.

**Après en avoir délibéré,**

**à l'unanimité, le Conseil Municipal, Considérant qu'il convient de limiter le coût des travaux d'enfouissement des réseaux,**

**- Décide de s'engager à procéder à l'enfouissement des réseaux FRANCE TELECOM et du réseau d'éclairage public, conjointement avec le Syndicat d'Electrification qui procédera à l'enfouissement des réseaux d'électrification.**

**- Dit que le financement des travaux d'enfouissement des réseaux FRANCE TELECOM et de l'éclairage public, sera à la charge de la commune et sera inscrit au budget communal en 2010.**

**- Dit que cette charge financière sera comprise entre 35000 € et 44500 € suivant le choix des candélabres retenus,**

**- Autorise Monsieur Le Maire à effectuer toute demande de subvention**

**- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.**

**- Dit que cette délibération annule et remplace la délibération 2008/64**

**Délibération  
N° 2009/02  
Affichée le**

**06 février 2009**

**CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE  
POUR LE FONCTIONNEMENT  
DE LA STATION D'EPURATION**

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que dorénavant il convient de signer une convention concernant la mission d'assistance technique fournie par le département à la commune, dans les domaines de l'assainissement en application de l'article L 3232-1 du code général des collectivités territoriales. Il donne lecture de la convention d'assistance technique proposée par le SATTEMA. Il précise que la rémunération du SATTEMA sera calculée en fonction du nombre d'habitants, sur la base de 0.80€ par personne/par an, soit pour l'année 2008, payable en 2009, la somme de 469.60€. Il ajoute qu'en contrepartie, il n'y aura plus de frais d'analyses de boue qui s'élevaient annuellement à 670 €. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal**

- **Sollicite l'assistance technique du SATTEMA,**
- **Approuve la rémunération sollicitée,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la présente convention,**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Délibération  
N° 2009/03  
Affichée le**

**06 février 2009**

**DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LES  
TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX  
ECLAIRAGE PUBLIC, FRANCE TELECOM,  
RUE DE L'ANCIENNE POSTE**

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de désigner un maître d'œuvre concernant les travaux d'enfouissement des réseaux, Electriques, Basse Tension et France TELECOM qui seront à faire rue de l'Ancienne Poste et donne lecture d'un devis de maîtrise d'œuvre de la société TOPO ETUDES pour un montant de 2738 € HT et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**L'exposé entendu, à l'unanimité, Le Conseil Municipal**

- **Accepte le devis de la société TOPO ETUDES, s'élevant à 2 738 € HT, relatif à la maîtrise d'œuvre et au suivi des travaux d'enfouissement des réseaux Eclairage Public, et France Telecom, rue de l'ancienne poste**
- **Autorise Mr Le Maire à signer le devis ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**
- **Autorise Mr Le Maire à mandater cette dépense au budget de la commune, section d'investissement**

**POINT SUR LES DELIBERATIONS 96/26 2002/21 ET  
2003/43**

Monsieur Le Maire donne lecture du courriel reçu de Madame HECTOR, demandant un examen des délibérations 96/26, 2002/21 et 2003/43 annulées par la délibération 2008/67, relatives à l'attribution du régime indemnitaire, au versement et à la revalorisation des primes aux employés communaux.

Monsieur Le Maire retrace l'historique de l'octroi du régime indemnitaire aux agents communaux, instauré en 1994, et conclut que la délibération 2008/67 est tout à fait conforme à la législation. Il indique qu'il n'a aucun commentaire à apporter.

Madame HECTOR répond que cette déclaration ne répond pas à sa demande et qu'elle prendra rendez-vous avec Monsieur Le Sous Préfet.

**DEMANDE DE DGE  
TRAVAUX D'AMELIORATION  
DES LOCAUX SCOLAIRES**

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal qu'une demande de Dotation Globale d'Equipe ment pourrait être sollicitée en cas de travaux d'amélioration des locaux scolaires. Il indique le patio au centre de l'école, du fait de l'absence de toiture, entraîne de l'humidité avec verdissement des murs, ainsi qu'une perte énorme de chaleur ; que d'autre part, les professeurs des écoles réclament un endroit pour stocker du matériel pédagogique et sportif.

**Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet et charge M. Le Maire d'obtenir un devis relatif à ces travaux de toiture du patio.**

**DEMANDE DE DGE  
TRAVAUX AMELIORANT LA SECURITE ROUTIERE  
RUE DE LA GIBONNIERE**

Monsieur le Maire indique au conseil Municipal qu'une demande de Dotation Globale d'Equipe ment pourrait être sollicitée en cas de travaux d'amélioration de la sécurité routière rue de La Gibonnière  
**Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet et charge M. Le Maire d'obtenir un devis relatif à ces travaux d'amélioration de la sécurité routière rue de La Gibonnière.**

**DIVERS :**

- M. LE CLEUYOU demande où en sont les recherches concernant les problèmes d'infiltration d'eau et d'humidité dans la salle polyvalente.

M. Le Maire répond qu'il attend que la société SCOPOLEC, en charge des travaux sur les chambres France Telecom, à proximité de la salle polyvalente termine son chantier avant de faire intervenir un artisan pour la recherche de l'origine de ces infiltrations.

- M. LE CLEUYOU souhaite que des volontaires parmi les conseillers municipaux s'investissent dans le repérage des besoins en numérotation dans les différents hameaux comme à La Hellière, Les Masselins, la rue de La Gibonnière. Il précise que la commune pourra alors faire un achat groupé des plaques de numéros afin d'obtenir un prix remisé.

- M. GANDAIS, M. SCHIETTECATTE et M. LE CLEUYOU se portent volontaires.

- M. LE CLEUYOU présente une esquisse de l'aménagement de l'aire de camping car dont le coût global s'élèvera approximativement à 31 000 €. Il précise que les deux lampadaires existants dans cette zone vont être conservés, évitant un coût supplémentaire. La commune devra prévoir de construire un bâtiment, les wc publics, le terrain de pétanque et la borne électrique. Une convention devra être signée entre la commune et la CDC du Pays de L'Aigle.

- M. LE CLEUYOU indique qu'il a assisté à la dernière réunion du Comité des Fêtes et rapporte les demandes suivantes :
- Les membres du comité des Fêtes demandent l'autorisation d'utiliser le toit du lavoir situé sur l'Iton en bordure de la RD 926 pour y installer de la publicité pour chacune de leurs manifestations. Cet endroit a été choisi car il est bien en vue des automobilistes et à l'abri des vols et vandalismes éventuels.
- Il est répondu que le Comité des Fêtes est autorisé à utiliser le toit de ce lavoir pour disposer de la publicité relative à chacune de leurs manifestations, en précisant toutefois que la commune invite les membres du Comité des Fêtes à prendre toute précaution lors de la fixation de tout objet sur le toit, ajoute qu'il faudra veiller à ne pas trop charger la couverture qui est en fibro et que la commune dégage toute responsabilité en cas de chute du toit. M. Le Maire fera parvenir un courrier pour plus d'informations au Comité des Fêtes
- Le Comité des Fêtes propose, pour Noël prochain, de décorer le bourg, et de se faire aider de tout volontaire. Ils confectionneraient des décorations avec des fournitures achetées par la Commune de Chandai.
- Le Comité des fêtes souhaiterait pouvoir obtenir un local pour ranger son matériel. En effet, actuellement, tout est dispersé chez des membres du Comité des Fêtes et dans les vestiaires du stade.
- Le Comité des Fêtes demande si le bâtiment qui est en mauvais état, derrière la mairie, pourrait lui être prêté à cet effet, indiquant que le bâtiment serait alors retapé par les bonnes volontés du Comité.
- M. LE CLEUYOU fait part de l'avancement dans ses démarches de modification du PLU. Il indique que suite à la demande de la DIREN il a effectué des métrages. Il ajoute que grâce aux nouvelles mesures effectuées, il est maintenant possible de demander des modifications du PLU qui pourraient être les suivantes :
- Possibilité dans les zones N de pouvoir couvrir un bâtiment dans un autre matériau que la petite tuile (en fonction des autres maisons).
- Modification de la zone inondable au niveau du Petit Moulin (suite à des relevés demandés par la DIREN et à la modification de l'Atlas des zones inondables).
- Autorisation de construire des bâtiments annexes dans les zones NH1.
- Division de la zone AU, de la Gibonnière.
- M. LE CLEUYOU présente les photographies des parterres de fleurs actuels de la commune et propose de faire une réunion « fleurissement » afin de prévoir dès maintenant l'agencement et la composition de chaque massif. Il propose que l'employé communal en charge de l'entretien des parterres soit associé à cette réunion.
- Me HECTOR, M. MOITEAUX, M. RANNOU, M. GUILLEMARD acceptent de prendre en charge ce dossier.
- M. LE CLEUYOU donne présentation de son travail effectué pour animer le site de la mairie.
- M. LE CLEUYOU invite le Conseil Municipal à formuler des questions ou des articles. Il indique que des questionnaires peuvent être lancés.
- M. MARGUERITTE demande s'il y a un compteur de visiteurs.
- M. LE CLEUYOU ajoute que le site sera encore plus attractif lorsque Me HECTOR diffusera le bulletin municipal qu'elle prépare actuellement.

### **TOUR DE TABLE :**

- M. RANNOU fait part de la demande d'autorisation de terrasse non couverte de Mme SEVIN.
- M. Le Maire répond qu'un arrêté d'occupation du domaine public pour une terrasse non couverte sera pris.
- M. LE GUERN évoque le problème du non ramassage des poubelles à la Hellière.
- M. Le Maire répond qu'à cause du verglas le ramassage n'a pas pu être effectué normalement.
- Me BONTE s'inquiète du devenir d'un habitant de la commune qui, ne pouvant plus se gérer, laisse tout pouvoir à des voisins.
- M. Le Maire répond qu'un courrier sera envoyé au CIAS de L'AIGLE pour signaler sa situation
- M. GUILLEMARD signale la présence de creux sur la route nationale au niveau des tampons, sur la RD 926.
- M. Le Maire répond qu'un enrobé à froid sera appliqué sur la chaussée dès que les conditions climatiques seront favorables.

- M. MOITEAUX signale qu'il n'y a pas d'éclairage sur le pont blanc et qu'en période d'hiver et scolaire, de nombreux jeunes empruntent cet itinéraire à la descente des cars scolaires.
- M. SCHIETTECATTE informe que les tilleuls de la Gibonnière ont été taillés ce mercredi.
- M. Le Maire indique que le lampadaire qui a été cassé dernièrement par un camion va être remplacé par un lampadaire qui, pour éviter toute nouvelle casse, sera posé côté opposé à son emplacement d'aujourd'hui.
- Me HECTOR détaille les résultats de l'afficheur de vitesse lors de l'opération de sécurité routière fin 2008 et précise que grâce à ce dispositif, 85 % des usagers ont respecté cette limitation. Elle indique tout de même que des vitesses excessives de 102 à 122 km/h ont été relevées sur cette portion de traversée de bourg.

La séance est levée à 22H 37.

A Chandai, Le 06 février 2009,  
Le Maire,

**Serge GODARD**

*Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans les deux mois de leur publication.*